

La culture,
une passion qui nous
anime

Politique culturelle



Priorités d'action 2004-2007

Le 2 décembre 2003, la Ville de Gatineau adoptait sa première politique culturelle visant à orienter les actions afin de soutenir, préserver, développer et diffuser la culture sur l'ensemble de son territoire. Le plan d'action qui vous est présenté permettra donc de réaliser les grands engagements qui en découlent.

ACCESSIBILITÉ ET PARTICIPATION DES CITOYENS

- Se doter d'une politique d'accessibilité
- Mettre en place des mécanismes de consultation
- Organiser un forum sur la culture
- Améliorer et développer de nouveaux mécanismes de communication avec le milieu
- Identifier et soutenir des activités de mise en valeur de la culture d'origine des communautés culturelles et les faire connaître à la population
- Développer la formation en approche inter-culturelle auprès des employés municipaux
- Réaliser un plan de développement des besoins en infrastructures et en ressources humaines pour les services en bibliothèque
- Se rapprocher des normes québécoises en matière de bibliothèque
- Définir et mettre sur pied des comités d'usagers en bibliothèque
- Maintenir le mandat de l'animation en bibliothèque
- Cibler des activités adaptées aux besoins des jeunes

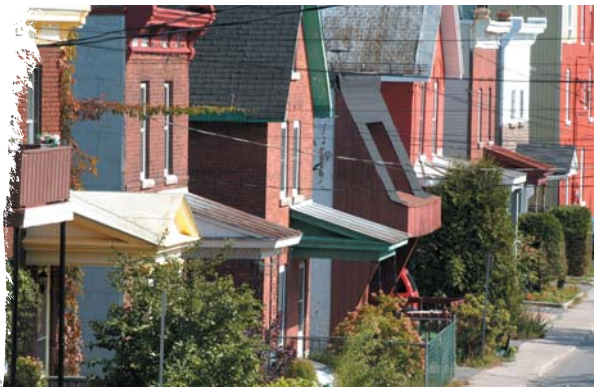
RECONNAISSANCE DU STATUT DE L'ARTISTE ET SOUTIEN AUX ORGANISMES

- Établir une politique de soutien aux organismes
- Élaborer un programme de reconnaissance du bénévolat
- Augmenter l'enveloppe budgétaire dévolue aux organismes culturels et artistiques
- Encourager le réseautage et le partage des compétences et de l'expertise
- Respecter les lois régissant le statut de l'artiste
- Encourager la production et la diffusion des artistes et des créateurs locaux
- Identifier les zones urbaines permettant l'aménagement d'ateliers d'artistes
- Poursuivre la création de liens avec les auteurs en bibliothèque
- Assurer la mise en marché des produits culturels du Service des arts, de la culture et des lettres au plan local, régional et provincial
- Développer un programme permettant l'accueil d'artistes en résidence
- Identifier et mettre à la disposition des organismes des infrastructures dans les différents secteurs de la ville (centre d'animation culturelle dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, identification d'une maison des auteurs et d'une maison des sculpteurs, etc.)



IDENTITÉ CULTURELLE ET RAYONNEMENT

- Assurer et maintenir la primauté du français dans les activités culturelles (diffusion et animation) et la collection de la bibliothèque
- Développer des liens avec les différents acteurs du réseau francophone
- Se positionner comme ville francophone
- Identifier les quartiers distinctifs dotés d'une identité spécifique
- Explorer la possibilité de créer un événement culturel et artistique majeur qui soit « rassembleur »
- Développer une politique interculturelle



INSTITUTIONS CULTURELLES MUNICIPALES (INFRASTRUCTURES)

- Clarifier, préciser et confirmer les vocations et les mandats des institutions culturelles municipales (comités de programmation en arts de la scène et en arts visuels, programmes de soutien en arts de la scène des salles Jean-Després et La Basoche)
- Confirmer la vocation du I60, rue Leduc comme atelier de production du Théâtre de l'Île et assurer sa rénovation
- Identifier et prioriser les besoins en infrastructures culturelles

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

- Réaliser une étude des besoins en muséologie
- Identifier les acquis et le potentiel patrimonial (bâti, naturel et urbain) sur le territoire
- Se doter des ressources humaines nécessaires dans les secteurs concernés
- Maintenir le comité ad hoc afin de gérer les ressources patrimoniales de façon intégrée
- Développer un programme de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine
- Augmenter l'enveloppe budgétaire pour la mise en valeur et la sensibilisation au patrimoine
- Confirmer la permanence d'une personne en patrimoine au Service des arts, de la culture et des lettres



ŒUVRES D'ART

- Élaborer et adopter une politique d'acquisition d'œuvres d'art et identifier un budget municipal à cette fin
- Mettre en place un programme d'entretien, de mise en valeur et de conservation de la collection permanente et de l'art public
- Mettre en place un programme d'intégration de l'art dans les nouveaux projets de construction municipale





TOURISME CULTUREL

- Identifier les principaux pôles d'attrait touristiques, patrimoniaux et culturels dans la ville
- Développer une signalisation d'appoint
- Développer des produits culturels touristiques forts pour la période estivale
- Planifier la programmation artistique susceptible de devenir un attrait touristique au moins deux ans d'avance afin de l'intégrer à la promotion visant le tourisme

PARTENARIAT

- Établir des liens privilégiés avec le milieu scolaire
- Élaborer une programmation culturelle scolaire-municipale
- Identifier et mettre à la disposition des organismes des équipements et des infrastructures municipales dans les différents secteurs de la ville
- Mettre en place, en partenariat avec le milieu, un comité chargé de développer une stratégie pour accroître le financement parapublic et privé



Service des arts, de la culture et des lettres
(819) 243.2300
www.ville.gatineau.qc.ca

SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

- Mettre en place la commission renouvelée (Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine) qui devra s'assurer du suivi de la politique culturelle
- Identifier les acquis et le potentiel patrimonial (bâti, naturel et urbain) sur le territoire
- Développer des liens avec les différentes commissions municipales
- Mandater le Service des arts, de la culture et des lettres pour développer les mécanismes d'évaluation et réaliser le suivi de l'intégration de la politique culturelle dans les services municipaux et sur le territoire
- Élaborer un plan d'action à plus long terme
- Se doter de mécanismes favorisant la consultation et la rétroaction sur la politique culturelle, la révision périodique du plan d'action, et le cas échéant, procéder aux ajustements et adaptations nécessaires

